

## Mission Locale Espace Jeunes de Besançon - Attribution d'une subvention de fonctionnement

**M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur** : La Mission Locale a été créée le 16 septembre 1982 à l'initiative de la Ville de Besançon. Son rôle est d'accompagner les jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle.

Elle se situe 5 rue de la Cassotte à Besançon et oeuvre sur un territoire correspondant à la zone d'emploi du bassin d'emploi de Besançon.

L'Etat, la Région de Franche-Comté et le Département du Doubs participent au financement de la structure aux côtés de la Ville de Besançon.

La Ville apporte à l'association un soutien constant depuis sa création. Ce soutien se décline de la manière suivante : mise à disposition de locaux, logistiques informatiques, divers aménagements, financement du dispositif CEFI (Correspondant Emploi Formation) et fonctionnement général.

Dans le cadre de la convention renouvelée entre la Ville et la Mission Locale Espace Jeunes en avril 2005, la Ville s'engage à poursuivre son appui à l'association.

Le financement des Correspondants Emploi Formation pour un montant de 27 320 € a été intégré à la délibération Contrat de Ville volet emploi insertion.

La participation de la Ville pour 2006, en matière de fonctionnement, s'élève à 140 308 €.

Cette dépense de 140 308 € sera imputée au chapitre 65.90.6574.2801 CS 30200.

Après avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer cette subvention à la Mission Locale,
- d'autoriser M le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention portant sur le montant de la subvention pour 2006.

**«M. Vincent FUSTER** : Je vais profiter de ce rapport qui est un rapport classique, traditionnel de subvention de fonctionnement à la Mission Locale à hauteur de 140 308 € pour vous faire un point sur la Mission Locale Espace Jeunes de Besançon en vous rappelant qu'elle a pour site géographique les cantons de Besançon, d'Audeux, de Boussières, de Marchaux, de Roulans et de Quingey, donc bien au-delà des limites communales. Elle fait partie du réseau des 23 Missions Locales Espace Jeunes de Franche-Comté et c'est la structure la plus importante de la région puisqu'elle couvre 22 % du public jeune franc-comtois entre 16 et 26 ans.

Sur la Mission Locale, 4 grandes missions : orientation, formation, emploi et vie quotidienne des jeunes. La Mission Locale est une association loi 1901 composée d'un Conseil d'Administration avec 4 collègues. Elle est financée par l'État et les organismes publics, les Fonds Sociaux Européens, la Ville de Besançon, le Conseil Général et le Conseil Régional. Son budget annuel se monte à 1 375 000 € et sur ce budget la Ville de Besançon apporte 20 % de contribution. Sur la répartition des charges, évidemment les charges de personnel à hauteur de 73 % du budget, les impôts et taxes pour 6 % et les services extérieurs pour 12 %. Je veux vous rappeler également que cette Mission Locale Espace Jeunes couvre tous les quartiers de la Ville de Besançon, Planoise, Clairs-Soleils, Grette, Palente, Montrapon - Fontaine Ecu, Rosemont - Saint-Ferjeux et qu'elle fait des permanences à Quingey.

Sur les caractéristiques locales, quelques chiffres sur les jeunes, sur le bassin de la Mission Locale nous avons un peu plus de 200 000 habitants dont 35 000 jeunes dont 9 700 jeunes actifs, jeunes actifs veut dire des jeunes sortis du cursus scolaire. Sur ces jeunes actifs, nous avons 2 463 jeunes demandeurs d'emploi, donc c'est important, en augmentation de 3,8 % et ça représente 22,5 % des moins de 26 ans. Sur ces jeunes nous en avons accueilli 1 200 pour la première fois à la Mission Locale en 2005, je dis bien pour la première fois. Aujourd'hui nous avons 3 300 jeunes en contact permanent avec la Mission Locale, c'est un nombre très important. Cela représente pratiquement 30 % de la population active jeunes accueillis en 2005 à la Mission Locale de Besançon. Les durées de suivi de ces jeunes sont évidemment très variables en fonction du niveau de formation mais pour vous donner un ordre de grandeur pour les jeunes qui sont de niveau 6, c'est-à-dire vraiment sans aucune qualification, ils sont suivis pendant presque 4 ans à la Mission Locale par nos conseillers formation. Les jeunes de niveau 3, eux, sont suivis à peu près une année et demie, donc il y a des écarts très considérables.

Sur le public des premiers arrivants c'est-à-dire ce qu'on appelle les primos, 23 % reçus en 2005 habitent en dehors de Besançon. Pour vous donner un ratio, nous avons 75 % à peu près de Bisontins et 23 % en dehors de la ville. Sur les 3 330 reçus, il y a 13 % d'étrangers pour bien vous resituer les choses et la moitié des jeunes reçus ne sont pas inscrits à l'ANPE quand ils arrivent. Bien évidemment aussitôt qu'ils arrivent à la Mission Locale, on les envoie à l'ANPE. Sur ces 3 330, environ 3 000 ont moins de 26 ans. Sur ces 3 330, nous avons 2 734 jeunes qui ont une mesure d'accompagnement donc vous voyez que le ratio est excessivement important puisque 2 700 ont une mesure d'accompagnement, 52 % sont dirigés vers l'emploi, 48 % vers la formation. Concernant plus spécialement l'emploi, nous avons 688 contrats de travail de courte durée et 416 emplois durables, donc 1 350 mesures destinées directement à l'emploi, des CDD et des intérim pour les emplois de courte durée et autrement vous avez les contrats de professionnalisation, les contrats d'apprentissage et CDI pour les emplois durables. Il n'y a pas de CPE !

Pour terminer, trois actions fortes pour 2006, des actions dont certaines sont pérennes, d'autres qui démarrent cette année ; la journée de l'apprentissage, je crois que c'est un point très important pour la Mission Locale que l'apprentissage donc nous organisons en dehors des actions quotidiennes bien entendu une journée de l'apprentissage le mercredi 3 mai. En 2005, nous avons eu la visite de 800 jeunes au Kursaal donc c'est un rendez-vous très important pour les jeunes. Ensuite, une action que nous avons mise en place en 2004 mais qui a véritablement commencé en 2005, c'est le point d'accueil d'écoute jeunes destiné aux jeunes en réelles difficultés, des difficultés d'ordre psychologique mais aussi bien d'autres difficultés. A ce point d'accueil d'écoute jeunes qui n'est pas connoté public, qui est vraiment en accès libre pour les jeunes, on a reçu 400 jeunes en 2005, c'est très important. Ce sont 400 jeunes bien entendu qui sont suivis plusieurs fois pour chacun d'entre eux parce que le point d'accueil d'écoute jeunes nécessite un travail très continu vis-à-vis des jeunes et également, ce qui est doublement intéressant, vis-à-vis de leur famille puisque bien souvent le premier contact est pris par le jeune et après nous avons les familles qui viennent visiter ce point d'accueil d'écoute jeunes. Et enfin une action que nous allons lancer cette année pour la première fois, pilotée d'ailleurs par la Ville de Besançon en collaboration avec la Mission Locale, ce sont des forums emplois sur les 4 quartiers de Besançon ; nous aurons ainsi des forums sur Palente, Planoise, Clairs-Soleils et sur Montrapon Fontaine Ecu. Je trouve que c'est une action tout à fait exemplaire puisqu'elle va nous permettre de rapprocher le monde de l'entreprise du monde des jeunes de nos quartiers puisque nous aurons là les métiers qu'on appelle en tension, les métiers de la restauration, de l'hôtellerie, du bâtiment entre autres et nous allons donc demander à la fois aux fédérations et aux entreprises de ces secteurs d'activités, il y a l'industrie bien évidemment aussi, de venir réellement offrir des emplois aux jeunes de nos quartiers. Voilà, très rapidement résumée, la Mission Locale Espace Jeunes de Besançon, je suis allé un petit peu vite parce que j'avais un temps réduit mais reprenez deux chiffres : plus de 3 300 jeunes en contact permanent à la Mission Locale et sur ces 3 300 jeunes, 2 700 jeunes qui sont d'une manière ou d'une autre pris en charge soit au niveau de l'emploi, soit au niveau de la formation.

**M. LE MAIRE** : Rapide mais clair et précis et intéressant. Je crois surtout que dans le contexte actuel il est important de préciser l'action de la Mission Locale en direction de l'emploi des jeunes car c'est un sujet effectivement au cœur de toutes nos préoccupations».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

M. FUSTER, Mme GIROL, Mme BALLOT, Mme POISSENOT, M. LAMBERT n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 14 avril 2006.*